

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saulieu, le 16 janvier 2026

Conseil forestier gratuit du CNPF dans le Morvan

Le Centre national de la propriété forestière Bourgogne-Franche-Comté, établissement public, est chargé de développer les forêts privées, d'orienter leur gestion et de conseiller leurs propriétaires.

Le massif forestier du Morvan concentre des attentes fortes de la part du monde forestier et de ses observateurs. En effet, les enjeux de renouvellement forestier, avec le changement climatique et les attaques de scolytes, le risque incendie croissant et des questions courantes toujours plus nombreuses nécessitent des mesures pour mieux accompagner les 19 000 propriétaires forestiers privés du territoire. L'antenne du CNPF dans le Morvan : compte 3 techniciens forestiers prêts à parcourir les 100 000 ha de forêts privées sur les 130 000 ha que compte le massif.

Un binôme spécialisé dans les documents de gestion durable et un technicien spécialisé dans le label bas carbone et animateur de la charte forestière de territoire, co-animée en partenariat avec le PNR du Morvan, se tiennent à disposition des propriétaires forestiers privés du Morvan. N'hésitez pas à les solliciter !

Une équipe dynamique au service des forêts morvandelles

> Missions documents de gestion durable

Cédric TURE
Technicien

06 12 01 55 43
cedric.ture@cnpf.fr



Jean-Charles DEVAUX
Technicien

06 64 58 39 76
jean-charles.devaux@cnpf.fr



> Animation de la charte forestière de territoire et visites conseils

Antonin LOURDAIS
Technicien

06 28 42 33 15
antonin.lourdais@cnpf.fr



Contact presse Soraya BENNAR, Directrice adjointe

Numéro de téléphone : 06 12 01 49 93
Mél : soraya.bennar@cnpf.fr
Site : bourgognefranchecomte.cnpf.fr